

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2025

Le 11 janvier 2025 à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à la Médiathèque de L'Écho, 53 avenue de Fontainebleau, au Kremlin-Bicêtre, sous la présidence de M. Jean-François DELAGE, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 janvier 2025.

Membres présents : M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. AOUDAY, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. ÉDET, Mme BADO, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme PARIS, Mme BENSETTITI.

Membres représentés : Mme BASSEZ par M. TRAORÉ, M. NICOLLE par M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER par Mme HARTMANN.

Membres absents : M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE.

Secrétaire de séance : Mme GESTIN

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Véronique Gestin. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 27 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Absents : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

Mme Véronique Gestin est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant de passer à la première délibération, je voudrais vous remercier, toutes et tous, d'être présents aujourd'hui à ce Conseil municipal extraordinaire qui sera consacré, pour ses deux délibérations, à Jean-Luc Laurent et à un hommage à Jean-Luc Laurent un an, jour pour jour, après sa disparition, le 11 janvier dernier. Nous sommes le 11 janvier. Nous avons pris la décision de rendre hommage à celui qui est resté Maire pendant près de trente ans, de 1995 à 2016 puis de 2020 à 2024. Pendant toutes ces années, et même avant en tant que conseiller municipal depuis 1983, il a servi la Ville, corps et âme. Il s'est donné à cette Ville et à ses habitants. Il a donné à cette Ville et à ses habitants tout ce qu'il avait en lui de générosité et de bienveillance.

N° 2025-001. DÉNOMINATION DU CENTRE CULTUREL JEAN-LUC-LAURENT

Jean-François DELAGE, Maire

Depuis 2020, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite marquer plus fortement l'espace public d'une empreinte locale et, ainsi, rendre hommage à des personnalités ayant fait rayonner la Ville par leurs actions. Aussi, pour matérialiser de manière publique et durable la place des personnalités locales dans l'environnement quotidien des Kremlinois, plusieurs dénominations ont été proposées comme l'École Mohamed-Megrez, la salle des mariages Claudine-Decimo ou la salle d'escrime Robert-Renaudeau plus récemment. Afin de rendre hommage à Jean-Luc Laurent, Maire du Kremlin-Bicêtre, comme je le disais, de 1995 à 2016 puis de 2020 à 2024, il est proposé de renommer le bâtiment comprenant la Médiathèque L'Écho, bâtiment dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, et le Conservatoire à rayonnement intercommunal en « Centre culturel Jean-Luc-Laurent ».

Jean-Luc Laurent a marqué l'histoire de la Ville du Kremlin-Bicêtre par son engagement et sa passion, pour le service public en particulier. Maire de la commune pendant plus de deux décennies, il a œuvré avec détermination pour le bien-être des habitants et le développement de la ville. Parmi ses réalisations les plus marquantes, Jean-Luc Laurent a fait évoluer Le Kremlin-Bicêtre en renforçant ses infrastructures publiques, notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation et du social, dotant ainsi la ville d'équipements modernes et accessibles, dont la Médiathèque L'Écho, inaugurée en 2012. Il a également placé l'inclusion au cœur de son action en développant des politiques garantissant à chacun un accès équitable à la culture et aux sports, favorisant ainsi l'épanouissement individuel et le vivre-ensemble.

Enfin, convaincu que la force d'une Ville repose sur la participation active de ses habitants, il a toujours œuvré pour une démocratie participative dynamique.

Inaugurée en 2012, au sein du bâtiment, la Médiathèque L'Écho est un acteur majeur de la culture au Kremlin-Bicêtre. Après plusieurs années de combat, c'est Jean-Luc Laurent qui a permis la réalisation des travaux des deux derniers étages qui abritent, depuis avril 2024, le Conservatoire à rayonnement intercommunal. Cet ensemble, désormais véritable centre culturel portant son nom en hommage, incarnera les valeurs que Jean-Luc Laurent a toujours défendues : l'accès à la culture pour tous, l'éducation comme levier d'émancipation et la solidarité comme principe fondamental.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil municipal de dénommer le Pôle culturel constitué par la Médiathèque L'Écho et le Conservatoire à rayonnement intercommunal en Centre culturel Jean-Luc-Laurent. Je vous remercie.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers élus et collègues, chers directeurs et agents de la Ville, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, mesdames, messieurs, aujourd'hui est un jour solennel, un jour où nous nous rassemblons non seulement pour inaugurer une seconde fois, plus de dix ans après sa création, ce lieu connu par tous jusqu'à aujourd'hui sous le nom de L'Écho, mais aussi pour honorer une figure exceptionnelle, disons-le, un homme dont la vision, le dévouement et l'amour de la culture ont marqué profondément notre ville et, au-delà, notre territoire, les agglomérations de l'Établissement public Grand Orly-Seine-Bièvre, dont je salue la présence du Président aujourd'hui, et dont Jean-Luc avait la Vice-Présidence. Jean-Luc n'était pas seulement un passionné de culture et de politique. Il était un bâtisseur de ponts, entraînant le monde avec lui, un homme qui croyait fermement que la culture pouvait tisser des liens indéfectibles entre les individus, les générations, les communautés, les artistes eux-mêmes. Tout au long de sa vie, il a œuvré sans relâche pour que la culture soit accessible à tous et, particulièrement ici au Kremlin-Bicêtre, pour que chacun puisse y trouver un espace de liberté, d'épanouissement et de partage. Quel défi m'a-t-il confié avec cette délégation à la culture ! C'est donc avec une émotion profonde que nous inaugurons aujourd'hui cet espace, un lieu qui lui rend hommage mais aussi un lieu où sa vision, son amour de l'art et de la créativité continueront à inspirer les générations futures.

Ce Centre culturel est un hommage vivant à Jean-Luc Laurent, mais il est aussi un témoignage de ce que nous pouvons accomplir collectivement lorsque nous sommes animés par une vision commune, celle de faire de la culture un vecteur de transformation, d'émancipation, je l'ai dit, de liberté de conscience et de pensée aussi, de progrès. Il ne s'agit pas seulement d'un bâtiment, des murs et du ciment, mais d'un véritable lieu de vie et de rencontres où les idées se confrontent et se nourrissent. Ici, ne soyons pas d'accord, soyons-le aussi. La culture porte une ouverture vers l'avenir.

Nous avons tous une dette de gratitude envers Jean-Luc non seulement pour sa contribution à la vie culturelle kremlinoise, mais aussi pour sa capacité à voir au-delà des obstacles et à créer un espace où la culture devient un moyen de rassemblement, d'émancipation et d'enrichissement pour chacun d'entre nous. C'est grâce à lui que nous avons aujourd'hui ce lieu, un lieu qui portera son empreinte à jamais. Je me souviens, il y a cinq ans maintenant, quand il me disait : « Si, si, les étages du dessus seront aménagés un jour et ils accueilleront le Conservatoire. » Je salue aussi la présence de son directeur.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots à sa famille présente aujourd'hui, à Marie-Claude, sa femme, et à ses enfants, Guillaume et Julien, à ses proches également, aux artistes nombreux qui étaient ses amis et qu'il a toujours valorisés et à tous ceux qui ont partagé sa passion pour l'art et la culture. Vous pouvez être fiers de son travail, vraiment. Sachez qu'il vivra toujours dans ce centre, dans chaque projet, dans chaque événement, dans chaque rencontre qui s'y dérouleront. Nous ferons en sorte que cela arrive encore et toujours. Jean-Luc est parmi nous aujourd'hui à travers ce centre, dans nos cœurs et dans tout ce que nous allons accomplir ensemble. Cet hommage est bien plus qu'une simple inauguration. C'est la promesse que son héritage ne sera jamais oublié et que son rêve d'un monde plus ouvert, plus créatif, plus solidaire continuera à se déployer pour le bénéfice de tous les Kremlinois et, bien au-delà, pour celui des visiteurs extérieurs de la ville qui viennent régulièrement, attirés par l'excellence de sa programmation, de ses équipements et de la variété des activités qui y sont déjà proposées. Je vous invite donc à découvrir – à redécouvrir aussi – ce lieu, à participer aux événements qui s'y déroulent et à prendre part à cette aventure culturelle qui nous relie tous. Merci, cher Jean-Luc, pour ton héritage. Nous ferons en sorte qu'il continue à briller pour les générations à venir. J'invite l'ensemble des membres du Conseil municipal aujourd'hui à voter cette délibération à l'unanimité. Il n'en saurait en être autrement.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Mesdames, messieurs, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, aujourd'hui, nous rendons hommage à Jean-Luc Laurent, un homme qui a profondément marqué notre ville par sa vision, son engagement et son énergie. Pendant plus de deux décennies, il a su transformer notre ville, insufflant à chaque projet et à chaque initiative une ambition claire. Par-dessus tout, Jean-Luc tenait à ce que la culture soit accessible à tous et toutes. Il croyait fermement que la culture était bien plus qu'un simple loisir. Pour lui, c'était une source d'épanouissement personnel et collectif, un moyen pour chacun de s'émanciper. Sous son impulsion, la Médiathèque L'Écho a vu le jour et le Conservatoire y a trouvé sa place, en haut, pour former ce Centre culturel, devenant un symbole fort de son action pour le savoir et le partage. Donner aujourd'hui son nom à ce Centre culturel Jean-Luc-Laurent, c'est plus qu'un hommage, c'est une évidence. Ce lieu est l'incarnation de ses valeurs et de sa vision, un espace où résonnent encore ses convictions et son engagement pour le bien commun. À travers ce centre, son héritage continuera de vivre.

Au nom de tous les élus et citoyens qui l'ont soutenu et accompagné pendant ces années, nous exprimons aujourd'hui notre profonde gratitude et notre respect envers Jean-Luc Laurent et son œuvre comme Maire de notre Ville. Que ce lieu qui porte désormais son nom continue d'inspirer et de rassembler à son image.

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, la régie de quartier et aux établissements recevant du public (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers directeurs et agents de la Ville, mesdames et messieurs, aujourd'hui, nous rendons un hommage à Jean-Luc Laurent de la plus belle des manières en donnant son nom à l'établissement culturel qu'il a voulu. Ce geste couronne l'amour de Jean-Luc pour la culture et pour tous les bienfaits qu'elle produit. Qui que nous soyons, jeunes ou moins jeunes, dans l'opulence ou sans beaucoup de ressources, l'accès à la culture nous enrichit, nous émancipe et nous rapproche. Associer son nom à un lieu où tant de personnes vont se croiser et profiter de ces ressources culturelles est très symbolique, car Jean-Luc Laurent était un homme de culture, qui aimait avant tout le partage, les débats et les œuvres originales qui nous font mieux comprendre le monde qui nous entoure.

Au-delà des artistes qu'il aimait pour leur regard complétant le nôtre, Jean-Luc était attentif à tous ceux qui l'entouraient. Je voulais profiter de ce moment pour redire combien sa rencontre a été déterminante dans la vie de beaucoup d'entre nous. Pour cela, je voulais le saluer à l'occasion de ce moment qui l'incarne si bien. Merci également à notre Maire, Jean-François, et à Marie-Claude, la femme de Jean-Luc, qui ont rendu possible ce moment.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, le 11 janvier 2024, notre Maire Jean-Luc Laurent nous a quittés. Il laisse derrière lui un bel et grand héritage, un héritage de gauche qu'il sut construire avec ses partenaires que nous sommes dans le respect et la diversité de nos opinions. L'inauguration du Centre culturel Jean-Luc Laurent est un marqueur fort de l'attachement qu'il avait à la culture pour toutes et tous. Pour illustrer cet hommage, quoi de plus beau que la poésie. Je citerai Eduardo Galeano :

« *Le temps qui dit*

« *Nous sommes faits de temps*

« *Nous sommes ses voix et ses pieds*

« *Les pieds du temps marchent dans nos pas*

« *Tôt ou tard, les vents effaceront les traces*

« *Tout le monde le sait*

« *Traversée du rien, traces de personne*

« *Les voies du temps racontent le voyage* »

Jean-Philippe ÉDET, Conseiller municipal délégué au Monde combattant et Correspondant Défense (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, Jean-Luc Laurent, c'était un Maire, mais, au-delà, c'était un homme profondément attaché à sa ville, Le Kremlin-Bicêtre. Il l'a servie avec dévouement et passion. C'est un homme qui incarnait les valeurs républicaines et, particulièrement, celles de la justice sociale, de l'égalité et de la solidarité. L'instrument de ces valeurs était, pour lui, comme il l'est pour nous, le service public de proximité. Ce lieu en est l'incarnation. Son engagement pour ce service public de proximité était sans failles. Il avait à cœur de faire de la République une réalité au quotidien et au plus près des habitants. Pour lui, le service public n'était pas juste un mot, mais un principe. C'était le patrimoine de ceux qui n'en ont pas – une maxime que l'on prête à Jaurès.

Il n'a jamais cédé à la facilité, préférant toujours défendre l'intérêt général, même lorsque cela impliquait de prendre des décisions difficiles. Jean-Luc Laurent était un homme de conviction, un battant qui ne reculait pas pour défendre ce qu'il croyait juste. Jean-Luc Laurent nous a quittés, mais son héritage demeure. Il nous a montré qu'il était possible de faire de la politique autrement, avec sincérité, engagement et, surtout, humanisme. En rendant hommage à sa mémoire, nous nous engageons à défendre ces valeurs que nous partageons avec lui.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, vous nous avez donc convoqués à ce Conseil municipal, qualifié par vous-même encore ce matin d'« extraordinaire », en vue de rendre hommage à l'un des hommes, je vous cite, « ayant fait rayonner la Ville par ses actions », votre prédécesseur, Jean-Luc Laurent. Je dois reconnaître que ce qualificatif pour une séance de notre assemblée communale n'est pas usurpé. Extraordinaire, ce Conseil l'est d'abord par l'opacité dans lequel vous nous avez longtemps tenus, plus d'un mois et demi, quant à son objet et son organisation prétendument pour des raisons techniques et logistiques ; extraordinaire évidemment par le lieu de convocation et l'ordre du jour qui, pour les délibérations que vous nous proposez ce matin, aurait pu et aurait même dû être soumis au vote du Conseil municipal de décembre en circonscrivant la manifestation de ce jour à l'inauguration proprement dite. Mais je dirais extraordinaire surtout, en réalité, par la totale inutilité de notre réunion, puisque, dans les faits, les décisions que nous sommes supposées prendre ce matin ont déjà été exécutées. C'est dans ce but que le public a déjà été invité à nous rejoindre en fin de matinée.

En réalité, je pense que vous avez choisi ce lieu en ce jour non pour tenir vraiment une séance du Conseil municipal, mais pour donner une sorte de manifestation ou un spectacle. Nous nous sommes demandé si nous accepterions d'en être les acteurs. D'ailleurs, certains ont choisi de ne pas y participer. Seule la finalité de cette pièce nous a finalement convaincus d'y tenir un rôle, malgré les fragilités juridiques de votre convocation.

Cette première délibération a donc pour objet de matérialiser de manière publique et durable la place de Jean-Luc Laurent dans l'environnement quotidien des Kremlinois en inscrivant son nom pour la postérité. Si votre rapport la justifie par un rappel synthétique de sa réalisation, c'est le numéro hors-série du bulletin municipal *Le Mag*, diffusé avant-hier, qui nous renseigne le mieux sur les mérites du Maire disparu que vous avez souhaité mettre en lumière. Cela ne sera pas pour vous une surprise, je ne partage pas tous les aspects du bilan que vous dressez tant il est vrai que tout bilan comporte certes un actif, mais aussi quelques éléments de passif. J'en discerne quelques-uns et non des moindres depuis 2020. Si, comme le dit Voltaire, aux morts, on ne doit que la vérité, je ne céderai pas à la tentation d'aller sur ce terrain et d'entamer un débat qui pourrait être perçu comme un règlement de comptes post-mortem indécent avec celui avec qui j'ai partagé, jusqu'au 12 avril 2018, une amitié non seulement politique mais aussi personnelle.

Toutefois, en ma qualité d'élu du Conseil municipal ayant eu le plus long compagnonnage avec Jean-Luc Laurent, qu'il me soit permis de compléter, peut-être de nuancer, le rapport présenté. Ses combats politiques ont été rappelés. À plusieurs reprises, ils l'ont conduit à s'opposer et à se confronter aux autres partenaires de gauche, Parti socialiste et Parti communiste. D'ailleurs, la victoire de 1995 au second tour avait été précédée d'une primaire au premier tour, car, depuis le départ des chevènementistes du Parti socialiste, le leadership de Jean-Luc Laurent au Kremlin-Bicêtre était contesté.

Au cours des années qui ont suivi, la majorité s'est par moments désunie. Les communistes l'ont quittée pendant quelque temps. Les écologistes qui s'étaient d'abord positionnés comme opposants l'ont rejointe. Quant aux grandes décisions qui ont structuré les mandats successifs jusqu'en 2016, il serait faux de prétendre qu'elles furent toutes aisément unanimes. Je pense, en particulier, à la mise en place de la vidéoprotection et à la montée en puissance de la Police municipale. Bref, comme l'avait théorisé il y a près de cinquante ans le communiste Étienne Fajon, l'union a été parfois un combat. Et il faut reconnaître à Jean-Luc Laurent d'avoir, dans ces moments de tangage, eu la capacité de maintenir fermement le cap.

Vos propos, monsieur le Maire, et le numéro spécial quasi hagiographique du *Mag* dépeignent un maire visionnaire et seul maître d'œuvre d'un nombre impressionnant de réformes dont, en effet, beaucoup étaient nécessaires. Car, il faut le rappeler, l'héritage de l'équipe précédente était lourd, très lourd. Comme cela a été évoqué, son programme de transformation urbaine, essentiellement concentré sur le bas de la ville, avait laissé en déshérence les services publics, mais aussi le patrimoine HLM. Surtout, les finances de la Ville étaient exsangues, de même que celles de l'OPHLM en état de quasi-faillite. La tâche était titanesque. Elle n'aurait pu être accomplie par un seul homme, fût-il une pile Wonder comme Bernard Tapie. Je suis donc un peu étonné de votre représentation assez éloignée de la réalité du travail qui a été accompli à partir de 1995 où une équipe d'apprentis adjoints a œuvré avec une ardeur et un dévouement sans limites pour réaliser des projets que les Kremlinois avaient choisis. Il faut le dire, le résultat a été au rendez-vous. Je ne me livrerai pas à une liste exhaustive, bien entendu, mais je pense qu'il faut rappeler, puisque nous sommes sur le site de la Médiathèque, qu'il englobe aussi le centre commercial et le centre d'affaires construits sur les décombres de la friche industrielle Géo, l'école Desnos, le parc Pinel, les mesures en faveur du logement et la réhabilitation de la quasi-totalité des groupes HLM, les mesures en faveur de la petite enfance avec l'ensemble des haltes garderies, le réseau d'assistantes maternelles. Un élément n'a pas été encore suffisamment souligné, il y a le souci constant de réunir Bicêtre – comme nous nous étions appelés un jour – et de faire en sorte que le haut et le bas ne soient plus fracturés. C'est le sens aussi des services publics qui ont été décentralisés avenue Charles-Gide. Vous le voyez, cette œuvre faite sous la houlette de Jean-Luc Laurent était largement au-delà des aspects culturels.

De ses compagnons de route, nulle mention. Je n'ose croire, monsieur le Maire, que cela reflète votre conception du rôle qui est le vôtre aujourd'hui. Associer leurs noms aux réalisations que vous avez mises en valeur serait néanmoins non seulement fastidieux mais injuste pour tous ceux qui pourraient être laissés dans l'ombre. Alors, puisque nous sommes dans la Médiathèque L'Écho, je veux mentionner le rôle capital joué dans l'aboutissement de ce projet par la Maire-Adjointe à la culture de l'époque, Mme Jacqueline Boutin. Certes, une Ville est incarnée par son Maire, seul dépositaire légal du pouvoir exécutif que lui délègue le Conseil municipal. Il me semblait pourtant indispensable de rappeler ici, pour lui rendre hommage, l'irremplaçable contribution qu'ont eue au fil de ces années ses adjoints et adjointes dans la construction du Kremlin-Bicêtre d'aujourd'hui avec une loyauté et une abnégation remarquables.

De cette œuvre collective, vous nous demandez de ne retenir que le nom du maître de chapelle. C'est parfaitement justifié par les usages républicains. Honorer la mémoire d'une personnalité locale telle qu'un maire est plus qu'un usage, c'est une nécessité. Il s'agit en effet de laisser à la postérité la trace de l'engagement au service de la collectivité, au service de fonctionnement de la République au quotidien. Cette nécessité est d'autant plus prégnante aujourd'hui que la vague du consumérisme gangrène les rapports entre citoyens et élus.

Se pose alors la question du mode opératoire à retenir. Longtemps privilégiée, la dénomination d'une rue est non seulement source de tracasseries pour les riverains, mais coûteuse pour les villes. Un bâtiment public, tel que celui-ci, apparaît donc comme un choix des plus pertinents pour donner la visibilité requise à cet hommage, auquel je n'aurai aucun mal à m'associer car, dans l'opposition depuis 2020, je ne renie pour autant pas tout ce qui a été accompli avec Jean-Luc Laurent entre 1995 et 2016.

Pour autant, cette décision introduirait une différence de traitement à la fois importante et incompréhensible entre Jean-Luc Laurent et Claudine Decimo qui l'a précédé. Il est difficile de vous suivre, monsieur le Maire, quand vous affirmez qu'avoir donné à la salle des mariages le nom de la seule femme Maire de la Ville pendant douze ans puisse suffire à l'ancrer dans le quotidien de nos concitoyens. Cela est d'autant plus contestable que le nom de celui qui fut son concurrent malheureux au poste de Maire, André Maigné, Premier Adjoint du docteur Lacroix, a été attribué à un espace intensément fréquenté par les Kremlinois et qu'un seul mandat de simple conseiller municipal a suffi pour dénommer une école maternelle.

Il sera bien difficile de ne pas voir ici un « deux poids, deux mesures » bien peu républicain, car cela suggère que la qualité de l'hommage est dépendant de la proximité politique entre l'auteur et le bénéficiaire de l'hommage. J'appelle de mes vœux une vision moins partisane fondée sur la simple reconnaissance de l'engagement au service de la cité et liée à l'exercice de la fonction plus qu'à l'appréciation portée sur la réalisation. Cette vision vous conduirait, si vous la partagez, monsieur le Maire, à revoir le traitement accordé à Mme Decimo.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous remercie toutes et tous pour vos interventions. Un maire est souvent quelqu'un de seul dans certaines décisions. C'est évidemment quelqu'un qui est accompagné par une équipe. Rendre hommage à un maire, de surcroît disparu en fonction – ce qui n'est pas rien, on pourrait dire « mort sur scène » d'une certaine manière –, c'est de toute manière rendre hommage à son travail, au travail d'une vie et au travail de ceux par-là même qui l'ont accompagné. Mais c'est le maire qui est en lumière. C'est lui aujourd'hui, Jean-Luc Laurent, qui est en lumière et qui mérite cette lumière pour les années qu'il a passées au service de cette Ville, je l'ai dit tout à l'heure, et pour le fait d'en avoir quasiment payé de sa vie. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 26 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Ne prend pas part au vote : 1 (M. CHAPPELLIER)

Absents : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

N° 2025-002. ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION PERPÉTUELLE À TITRE GRATUIT À JEAN-LUC LAURENT

Jean-François DELAGE, Maire

Afin que l'hommage à Jean-Luc Laurent soit complet, il est proposé, comme pour Eugène Thomas, seul ancien maire inhumé au cimetière communal, de lui attribuer une concession perpétuelle à titre gratuit. Cette concession est située dans la 3^e division, ligne nord, 1^{ère} bordure, caveau 13, et constituée de quatre places. C'est la concession dans laquelle Jean-Luc Laurent a été inhumé l'année dernière. Il est également proposé, comme pour la sépulture d'Eugène Thomas, la prise en charge de l'entretien de cette concession. Cette mise à disposition de concession fait suite à la reprise par la Ville d'une concession perpétuelle restée à l'abandon et dangereuse, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer cette concession perpétuelle à titre gratuit. Je ne pense pas que cette délibération entraîne des débats. Souhaitez-vous prendre la parole ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, depuis sa brutale disparition, les hommages à Jean-Luc Laurent n'ont pas manqué, d'abord par une cérémonie publique en remplacement du traditionnel échange de vœux avec la population le 13 janvier dernier, totalement légitime ; puis lors du Conseil municipal du 22 janvier suivant où vous lui avez succédé comme Maire ; à nouveau par la diffusion d'un numéro spécial du *Mag* il y a deux jours ; et, enfin, par l'attribution de son nom à cet édifice. C'était nécessaire. C'est peut-être déjà beaucoup. En tout cas, pour vous, ce n'était pas suffisant puisque, vous fondant sur le précédent d'Eugène Thomas, premier Maire de la Ville, vous souhaitez qu'il repose dans une concession perpétuelle attribuée gratuitement et entretenue par la collectivité. En somme, c'est « Au grand homme, la commune éternellement reconnaissante ».

La délibération que vous nous soumettez en ce sens est doublement contestable en ce qu'elle crée des ruptures d'égalité qui ne paraissent pas justifiées.

Premièrement, si l'on vous suit, il y aurait deux catégories de maires disparus : ceux décédés en cours de mandat et inhumés au cimetière communal et les autres. Aux premiers, la Ville accorderait une reconnaissance particulière, ne trouvant pas d'équivalent pour les seconds, créant, me semble-t-il, une inégalité de traitement ni compréhensible ni justifiable par un quelconque principe républicain. En bref, vous nous proposez une sorte de panthéonisation locale à géométrie variable.

Deuxièmement, la finalité de la délibération est présentée de manière fallacieuse. Son titre et son article 1 mentionnent une attribution à Jean-Luc Laurent. C'est en fait à sa famille qu'est attribuée cette concession d'une capacité de quatre places, créant une nouvelle rupture d'égalité, cette fois avec les citoyens kremlinois qui non seulement doivent payer les concessions, mais n'ont plus accès, avec raison d'ailleurs, aux attributions perpétuelles. Plus grave encore, alors que Jean-Luc Laurent est inhumé depuis un an, le titre de recette correspondant n'a jamais été émis alors que la gratuité de la concession n'avait même pas été soumise au Conseil municipal. Or seuls les indigents sont éligibles à la gratuité des sépultures. Si on se souvient de la privatisation de l'Hôtel de Ville, notre maison commune, pour une cérémonie d'adieu réservée aux proches sur invitation, cette proposition apparaît non plus comme un hommage, mais comme un privilège qu'il vous sera bien difficile de faire comprendre.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Mes chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, je ne ferai pas de commentaires personnels tellement cette intervention me semble absolument et incroyablement non justifiée, surtout aujourd'hui. Les membres de ce Conseil le savent, je suis représentant de la Mairie au SIFUREP, à la communauté du Val-de-Marne, pour les affaires funéraires. La concession perpétuelle dans toute l'Île-de-France et dans la municipalité de Paris n'existe plus. C'est une réalité. Pourquoi cette demande ? Il s'agit d'une demande de la Mairie pour quelque chose d'exceptionnel. Je ne parlerai pas de mesquinerie. Dans la droite ligne de la première délibération que nous avons votée, cette deuxième délibération apparaît non pas comme une marque, comme vous le faites, de panthéonisation municipale, mais comme une demande d'une municipalité reconnaissante à son ancien Maire décédé en fonction. Par contre, cette inégalité, il est vrai, fait que l'on ne peut plus avoir de concession perpétuelle. Le travail des agents communaux a consisté à exhumer les restes de personnes au cimetière du Kremlin-Bicêtre qui étaient en concession permanente depuis de très nombreuses années. Cela a été la seule façon possible pour exhumer les restes de personnes qui n'avaient plus aucun lien familial depuis plusieurs générations. Au vu de la première délibération, le Conseil municipal a souhaité faire la proposition de prendre à sa charge – je le maintiens – l'entretien et la mise à disposition d'une concession perpétuelle. Il est vrai que c'est une délibération tout à fait exceptionnelle car, effectivement, il n'est plus possible aujourd'hui à Paris ou en Île-de-France d'avoir des concessions perpétuelles. Votre intervention me paraît indécente. Je n'irai pas plus loin.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, à situation exceptionnelle, à homme exceptionnel, à maire exceptionnel – puisque c'est ce que l'on demande à la fonction et à la stature d'un maire –, hommage exceptionnel. On vous appelle, monsieur Banbuck, aujourd'hui particulièrement à la décence, s'il vous plaît. Vous l'avez dit, « aux grands hommes, la patrie reconnaissante », et j'ai envie de dire particulièrement : les élus de ce Conseil municipal reconnaissants, mais aussi les élus de l'opposition reconnaissants à M. Jean-Luc Laurent. Jusqu'ici, j'ai l'impression qu'ils n'ont su exister qu'à travers ses effets. Pour citer Jean-Luc lors d'un premier Conseil municipal de 2020, « un chien aboie, la caravane passe ».

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 5 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, Mme BENSETTITI)

Abstention : 1 (Mme HARTMANN)

Absents : 8 (M. GIBLIN, M. BOUFRAINE, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée.

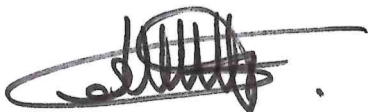
Je vous donne quelques informations sur la suite de la journée. Nous allons nous retrouver sur le parvis de la Médiathèque, place Jean-Baptiste-Clément, à l'issue de ce Conseil municipal, vers 11 heures 30, pour l'inauguration du nouveau nom de ce bâtiment qui n'avait encore jamais été inauguré en tant que tel. À 11 heures 50, nous nous retrouverons dans le hall de la Médiathèque pour le dévoilement d'une œuvre par C215 qui nous parlera du tableau qu'il a réalisé. Le directeur du Conservatoire, Joachim Leroux, présent ici, nous invitera ensuite à descendre dans l'auditorium pour écouter un morceau de musique créé à une autre occasion, mais qui touche au Kremlin-Bicêtre. Je n'en dis pas plus. Autour de 12 heures 20-12 heures 30, nous nous retrouverons dans le hall de la Médiathèque pour un verre de l'amitié à partager tous ensemble.

Cet après-midi, à 14 heures, il y aura une commémoration au parc de Bicêtre en l'honneur de l'anniversaire des dix ans des attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher. À partir de 14 heures 45 à peu près, nous marcherons depuis le parc de Bicêtre pour revenir ici, symboliquement, jusqu'à la Médiathèque pour, d'abord, le décrochage des œuvres des dessinateurs iraniens, c'est-à-dire le finissage de l'exposition *Femme, vie, liberté*. Cette exposition a duré un mois. À 16 heures environ, une table ronde aura lieu à l'auditorium sur le thème « Peut-on encore rire de tout ? » avec la participation de Gérard Biard, rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, et de Tania de Montaigne, écrivaine, enseignante et journaliste.

Je vous remercie de votre présence ce matin – et, notamment, Michel Leprêtre, Président du Grand Orly-Seine-Bièvre, que je n'ai pas cité tout à l'heure. Je sais combien tu as parfois subi le caractère têtu de Jean-Luc Laurent, mais c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a trois étages remplis par le Conservatoire et les services administratifs. Merci à Grand Orly-Seine-Bièvre et à Michel Leprêtre.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 10 heures 59.

Secrétaire de séance,
Mme GESTIN



Le Maire,
Jean-François DELAGE

